



*CCE GRDF du 19 octobre 2017*

## **Déclaration sur la politique HANDICAP de GRDF**

En préambule, la délégation CGT de GRDF rappelle qu'elle n'a pas signé **l'ACCORD EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2017-2020.**

Alors que le précédent accord n'a même pas atteint ses objectifs, pas plus en termes quantitatifs que qualitatifs, GRDF ne peut se gargariser d'avoir signé un accord en faveur des personnes handicapées pour la période 2017-2020, alors que sur le terrain, de multiples cas remontés restent non traités.

Derrière ces belles phrases, ce sont des êtres humains qui sont et restent en souffrance. Telle est la réalité quotidienne des salariés.

D'autre part, le turn-over des personnes en charge du handicap est un réel frein à la continuité des informations, et le peu d'accompagnement dans leurs postes provoque des manques importants sur des axes telle que la DOETH ..

Le manque de visibilité des régions sur le budget et la non régularité des commissions de suivi en région ont largement ralenti les résolutions de dossiers !

Une vraie formation sur le handicap doit voir le jour et être dispensée aux correspondants ainsi qu'aux managers.

L'entreprise ne peut, par ailleurs, se féliciter d'avoir un objectif à 5% d'emplois directs - ce qui correspond stricto sensu à la loi - alors que le devenir des alternants n'est, lui, même pas assuré !!!

Le recrutement de 20 agents statutaires par an reste très insuffisant, ne serait-ce qu'au regard du nombre croissant de départs en retraite.

Les travailleurs handicapés doivent être reconnus professionnellement et avoir un déroulement de carrière digne de ce nom.

La CGT reste opposée à l'ouverture du télétravail sans prescription médicale et surtout sans accord d'entreprise. GRDF a enfin rattrapé son retard sur les congés d'ancienneté pour les personnes handicapées.

C'est bien pour toutes ces raisons que la CGT a refusé de signer cet accord qui ne tient pas compte de la réalité du terrain.